

# Fiche horaire du mois de juillet 2022

A retourner au plus tard le 12 du mois suivant



Contrat de travail
<b>Entre</b> L'employeur :
<b>Et</b> Le Salarié :

Absence		Motif	Mise en place de la cotisation Retraite Supplémentaire
Du / /	au / /		
Du / /	au / /		
Congés		Nombre de repas :	Condition d'exigibilité : tous salariés non cadres ayant 12 mois d'ancienneté continue
		Logement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Date d'adhésion :

Nombre d'heures	N°26	N°27	N°28	N°29	N°30
Lundi		4)	11)	18)	25)
Mardi					
Mercredi					
Jeudi				14) FERIE	
Vendredi	1)				
Samedi					
Dimanche					
<b>Total Heures du mois</b>					
<b>Heures supp</b>					

Observation : (versement d'acompte , saisie sur salaire, ...) :

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature de l'employeur : \_\_\_\_\_ ,

Signature du salarié : \_\_\_\_\_

**Contact:**

Courrier AGRI EMPLOI SERVICES - Chambre d'agriculture du Cantal - 26 rue du 139ème RI - 15000 AURILLAC  
 e-mail [agriemploi.services@reseaufnsea.fr](mailto:agriemploi.services@reseaufnsea.fr)  
 tel 04.71.45.55.63

**Tout événement en cours de mois (Maladie, accident, fin de contrat...) doit nous être communiqué dans les 3 jours de la survenue.**

Toutes les fiches horaires sont disponibles sur les site de la fdsea du Cantal

[www.fdsea15.fr](http://www.fdsea15.fr)

# MEMO EMPLOYEUR

## **Documents et Registres obligatoires**

- L'Affichage Obligatoire (n° d'urgence, interdiction de l'organisation de l'entreprise, et dans la limite de 12 heures complémentaires s'il est informé au moins 3 jours avant et que les heures sont effectuées dans les heures prévues au contrat. Dans ce cas, le refus du discrimination...)
- La convention collective ( elle est disponible en libre semaine en moyenne sur une période de 12 semaines salari  constitu  une faute pouvant justifier une sanction disciplinaire (avertissement, mise   pied...) ou, en fonction des circonstances, un licenciement t l chargement sur le site internet de la FDSEA du cons cutives.
- Le Document Unique d'Evaluation des Risques ( la peut  tre augment e en cas de circonstances exceptionnelles, jusqu'   60 heures maximum (sous r serve d'accord de l'inspection du travail).

sur le site [www.fdsea15.fr](http://www.fdsea15.fr)

- Le Registre Unique du Personnel: si vous n'en n'avez pas , Agri Emploi Services peut vous en fournir un sur simple demande

- Le document permettant l'enregistrement du temps de travail: les fiches horaires fournies pour l'employeur, au-del  de la dur e l gale de 35 heures et le tablisement des fiches de paies peuvent vous servir est une heure suppl mentaire qui ouvrent droit   une de support pour l'enregistrement du temps de travail r mun ration plus favorable (taux horaire major ) au des salari s: elles doivent  tre sign es par l'employeur salari  ou   un repos compensateur  quivalent   la et le salari , et conserver par l'employeur dans sa majoration.. Les heures suppl mentaires sont version originale.

effectu es   la demande ( crite ou orale) de l'employeur. Le salari  est tenu de les accomplir, sauf en cas d'abus de droit de l'employeur. Par exemple, le son temps de travail et son anciennet , a droit   des pass s   la DSN (D claration Sociale Nominative). La exceptionnellement de faire les heures salari  travaille   temps plein ou   temps partiel, il DSN est un syst me d claratif obligatoire qui simplifie suppl mentaires demand es par l'employeur parce acquiert 2,5 jours ouvrables par mois de travail effectif vos d marches en rempla ant la plupart des qu'il n'avait pas  t  pr venu suffisamment t t. La chez le m me employeur, soit 30 jours ouvrables (5 d clarations sociales. Cela entraine plusieurs r mun ration des heures suppl mentaires fait l'objet semaines) pour une ann e compl te de travail.L'ann e changements :

- Chaque mois, les informations relatives   vos salari s convention ou accord collectif d'entreprise ou p riode de r f rence, fix e du 1er juin de l'ann e sont  mises mensuellement lors du traitement de la paie pour le 12 de travaill es dans la m me semaine (de la 36 e   la 43e droit de calculer les jours de cong s en jours ouvr s,   chaque mois   Agri Emploi Services.
- En cours de mois, vous devez d sormais signaler les - 50 % pour les heures suivantes.

## **La DSN**

Depuis juillet 2017, tous les employeurs agricoles sont salari  ne peut pas  tre sanctionn  s'il refuse jours de cong s pay s par son employeur. Que le pass s   la DSN (D claration Sociale Nominative). La exceptionnellement de faire les heures salari  travaille   temps plein ou   temps partiel, il DSN est un syst me d claratif obligatoire qui simplifie suppl mentaires demand es par l'employeur parce acquiert 2,5 jours ouvrables par mois de travail effectif vos d marches en rempla ant la plupart des qu'il n'avait pas  t  pr venu suffisamment t t. La chez le m me employeur, soit 30 jours ouvrables (5 d clarations sociales. Cela entraine plusieurs r mun ration des heures suppl mentaires fait l'objet semaines) pour une ann e compl te de travail.L'ann e changements :

- Chaque mois, les informations relatives   vos salari s convention ou accord collectif d'entreprise ou p riode de r f rence, fix e du 1er juin de l'ann e sont  mises mensuellement lors du traitement de la paie pour le 12 de travaill es dans la m me semaine (de la 36 e   la 43e droit de calculer les jours de cong s en jours ouvr s,   chaque mois   Agri Emploi Services.
- En cours de mois, vous devez d sormais signaler les - 50 % pour les heures suivantes.

 v nements (fin de contrat, arr t de travail...)   Agri emploi Services dans les 5 jours : c'est la DSN **Heures Compl mentaires (pour les salari s   temps partiel)**

- la MSA n'envoie plus de facture trimestrielle avec le montant des cotisations   payer.

Agri emploi services se chargera de calculer les ce cas, le salari  effectue des heures **Les avantages en nature**  
cotisations sociales. Vous devrez ensuite vous compl mentaires. Les heures compl mentaires Les avantages en nature sont constitu s par la acquitter des sommes dues aupr s de votre MSA par peuvent  tre effectu es dans la limite de 1/10e (1/3 fourniture par l'employeur   ses salari s d'un bien ou ch que ou par pr l vement automatique

## **Dur e du travail pour un salari    temps plein:**

Sauf d rogations conventionnelles ou collectives, le heure compl mentaire accomplie donne lieu   une l' conomie de frais qu'ils auraient d  normalement salari  est soumis   une dur e l gale de travail de 35 majoration de salaire.   d faut de convention ou supporter. Ils sont d s lors soumis   cotisations. heures par semaine. Des dur es maximales d'accord, le taux de majoration est fix    : L'avantage en nature doit figurer sur le bulletin de paie. (quotidienne et hebdomadaire) de travail sont - 10% pour chaque heure compl mentaire accomplie Il sera indiqu  au niveau du salaire brut pour  tre  galement impos es. Sauf d rogations, le salari  ne dans la limite de 1/10e de la dur e de travail fix  dans soumis   cotisations. Apr s d termination du salaire doit pas travailler au-del  des dur es maximales le contrat, net imposable, il sera d duit du salaire net   verser au pr vues:

- 25% pour chaque heure accomplie au-del  de 1/10e salari .

-10 heures par jour, sauf d rogations. Celles-ci sont (et dans la limite de 1/3).

accord es dans les cas suivants :   la demande de Le salari  a le droit de refuser d'effectuer des heures Si des avantages en nature sont   d clarer , veuillez remplir la zone pr vue   cet effet dans la fiche horaire

l'employeur, sous r serve de l'accord de l'inspecteur du compl mentaires : remplir la zone pr vue   cet effet dans la fiche horaire

travail, en cas d'urgence li e   un surcro t temporaire - s'il est inform  moins de 3 jours avant la date  

d'activit , si une convention ou un accord d'entreprise laquelle les heures compl mentaires sont accomplies au- **Pour plus d'informations, n'h sitez pas   nous contacter:**

ou d' tablissement (ou,   d faut, une convention ou un - ou si les heures compl mentaires sont accomplies au- - AGRI EMPLOI SERVICES ,tel: 04,71,45,55,63

accord de branche) pr voit le d passement de la dur e del  des limites fix es par le contrat de travail.

de 10 Le refus du salari  pour l'un de ces motifs ne constitue - SERVICE EMPLOI DE LA FDSEA DU CANTAL, tel: 04,71,45,56,20

ni une faute, ni un motif de licenciement.

en cas d'activit  accrue ou pour des motifs li s   Par contre, le salari  ne peut pas refuser d'effectuer les de l'organisation de l'entreprise, et dans la limite de 12 heures compl mentaires s'il est inform  au moins 3 jours avant et que les heures sont effectu es dans les heures prévues au contrat. Dans ce cas, le refus du discrimination...)

- 48 heures sur une m me semaine, et 44 heures par limites salari  constitu  une faute pouvant justifier une sanction disciplinaire (avertissement, mise   pied...)

Par d rogation, la dur e maximale sur une semaine ou, en fonction des circonstances, un licenciement t l chargement sur le site internet de la FDSEA du cons cutives.

- Le Document Unique d'Evaluation des Risques ( la peut  tre augment e en cas de circonstances exceptionnelles, jusqu'   60 heures maximum (sous r serve d'accord de l'inspection du travail).

sur le site [www.fdsea15.fr](http://www.fdsea15.fr)

- Le Registre Unique du Personnel: si vous n'en n'avez pas , Agri Emploi Services peut vous en fournir un sur simple demande

- Le document permettant l'enregistrement du temps de travail: les fiches horaires fournies pour l'employeur, au-del  de la dur e l gale de 35 heures et le tablisement des fiches de paies peuvent vous servir est une heure suppl mentaire qui ouvrent droit   une de support pour l'enregistrement du temps de travail r mun ration plus favorable (taux horaire major ) au des salari s: elles doivent  tre sign es par l'employeur salari  ou   un repos compensateur  quivalent   la et le salari , et conserver par l'employeur dans sa majoration.. Les heures suppl mentaires sont effectu es   la demande ( crite ou orale) de l'employeur. Le salari  est tenu de les accomplir, sauf en cas d'abus de droit de l'employeur. Par exemple, le son temps de travail et son anciennet , a droit   des pass s   la DSN (D claration Sociale Nominative). La exceptionnellement de faire les heures salari  travaille   temps plein ou   temps partiel, il DSN est un syst me d claratif obligatoire qui simplifie suppl mentaires demand es par l'employeur parce acquiert 2,5 jours ouvrables par mois de travail effectif vos d marches en rempla ant la plupart des qu'il n'avait pas  t  pr venu suffisamment t t. La chez le m me employeur, soit 30 jours ouvrables (5 d clarations sociales. Cela entraine plusieurs r mun ration des heures suppl mentaires fait l'objet semaines) pour une ann e compl te de travail.L'ann e changements :

- Chaque mois, les informations relatives   vos salari s convention ou accord collectif d'entreprise ou p riode de r f rence, fix e du 1er juin de l'ann e sont  mises mensuellement lors du traitement de la paie pour le 12 de travaill es dans la m me semaine (de la 36 e   la 43e droit de calculer les jours de cong s en jours ouvr s,   chaque mois   Agri Emploi Services.

- En cours de mois, vous devez d sormais signaler les - 50 % pour les heures suivantes.

## **Les cong s pay s**

Tout salari , quels que soient la dur e de son contrat, en cas d'abus de droit de l'employeur. Par exemple, le son temps de travail et son anciennet , a droit   des pass s   la DSN (D claration Sociale Nominative). La exceptionnellement de faire les heures salari  travaille   temps plein ou   temps partiel, il DSN est un syst me d claratif obligatoire qui simplifie suppl mentaires demand es par l'employeur parce acquiert 2,5 jours ouvrables par mois de travail effectif vos d marches en rempla ant la plupart des qu'il n'avait pas  t  pr venu suffisamment t t. La chez le m me employeur, soit 30 jours ouvrables (5 d clarations sociales. Cela entraine plusieurs r mun ration des heures suppl mentaires fait l'objet semaines) pour une ann e compl te de travail.L'ann e changements :

- Chaque mois, les informations relatives   vos salari s convention ou accord collectif d'entreprise ou p riode de r f rence, fix e du 1er juin de l'ann e sont  mises mensuellement lors du traitement de la paie pour le 12 de travaill es dans la m me semaine (de la 36 e   la 43e droit de calculer les jours de cong s en jours ouvr s,   chaque mois   Agri Emploi Services.

- En cours de mois, vous devez d sormais signaler les - 50 % pour les heures suivantes.

 v nements (fin de contrat, arr t de travail...)   Agri emploi Services dans les 5 jours : c'est la DSN **Heures Compl mentaires (pour les salari s   temps partiel)**

- la MSA n'envoie plus de facture trimestrielle avec le montant des cotisations   payer.

Agri emploi services se chargera de calculer les ce cas, le salari  effectue des heures **Les avantages en nature**  
cotisations sociales. Vous devrez ensuite vous compl mentaires. Les heures compl mentaires Les avantages en nature sont constitu s par la acquitter des sommes dues aupr s de votre MSA par peuvent  tre effectu es dans la limite de 1/10e (1/3 fourniture par l'employeur   ses salari s d'un bien ou ch que ou par pr l vement automatique

## **Dur e du travail pour un salari    temps plein:**

Sauf d rogations conventionnelles ou collectives, le heure compl mentaire accomplie donne lieu   une l' conomie de frais qu'ils auraient d  normalement salari  est soumis   une dur e l gale de travail de 35 majoration de salaire.   d faut de convention ou supporter. Ils sont d s lors soumis   cotisations. heures par semaine. Des dur es maximales d'accord, le taux de majoration est fix    : L'avantage en nature doit figurer sur le bulletin de paie. (quotidienne et hebdomadaire) de travail sont - 10% pour chaque heure compl mentaire accomplie Il sera indiqu  au niveau du salaire brut pour  tre  galement impos es. Sauf d rogations, le salari  ne dans la limite de 1/10e de la dur e de travail fix  dans soumis   cotisations. Apr s d termination du salaire doit pas travailler au-del  des dur es maximales le contrat, net imposable, il sera d duit du salaire net   verser au pr vues:

- 25% pour chaque heure accomplie au-del  de 1/10e salari .

-10 heures par jour, sauf d rogations. Celles-ci sont (et dans la limite de 1/3).

accord es dans les cas suivants :   la demande de Le salari  a le droit de refuser d'effectuer des heures Si des avantages en nature sont   d clarer , veuillez remplir la zone pr vue   cet effet dans la fiche horaire

l'employeur, sous r serve de l'accord de l'inspecteur du compl mentaires : remplir la zone pr vue   cet effet dans la fiche horaire

travail, en cas d'urgence li e   un surcro t temporaire - s'il est inform  moins de 3 jours avant la date  

d'activit , si une convention ou un accord d'entreprise laquelle les heures compl mentaires sont accomplies au- **Pour plus d'informations, n'h sitez pas   nous contacter:**

ou d' tablissement (ou,   d faut, une convention ou un - ou si les heures compl mentaires sont accomplies au- - AGRI EMPLOI SERVICES ,tel: 04,71,45,55,63

accord de branche) pr voit le d passement de la dur e del  des limites fix es par le contrat de travail.

de 10 Le refus du salari  pour l'un de ces motifs ne constitue - SERVICE EMPLOI DE LA FDSEA DU CANTAL, tel: 04,71,45,56,20

ni une faute, ni un motif de licenciement.